

Québec, le 1^{er} décembre 2014

Monsieur Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boul. du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Objet : Traitement intégré des suivis– Sixième bloc : Évaluation institutionnelle et Évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0)

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 20 octobre 2014, des travaux réalisés par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour répondre au sixième bloc faisant partie du plan d'action du Collège adopté en novembre 2012 par son conseil d'administration à la demande de la Commission dans le cadre de l'approche intégrée du traitement des suivis. Ce bloc regroupe deux recommandations formulées dans le cadre des opérations portant sur l'évaluation institutionnelle et sur l'évaluation du programme *Sciences de la nature*.

Évaluation institutionnelle

Dans son rapport portant sur l'évaluation institutionnelle du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, adopté en 2004, la Commission recommandait au Collège d'implanter des comités de programme au secteur technique et d'en assurer le fonctionnement. Pour y répondre, le Collège a élaboré le document intitulé *Composition et fonctionnement des comités de programme*, adopté par la Commission des études en mai 2011. Ce document définit le cadre légal du fonctionnement des comités, leur composition et leur mandat, les modalités de nomination des membres, la fréquence des réunions ainsi que le rôle du coordonnateur de comité. L'implantation des comités de programme a été entamée dès l'année 2011-2012. Les comités produisent chaque année un plan de travail et un bilan annuel qui sont soumis par la suite à la Direction des études. Quatre programmes

préuniversitaires et quatorze programmes techniques possèdent maintenant chacun leur propre comité de programme qui se réunit en moyenne trois fois par année. En conséquence, la Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

Sciences de la nature

Concernant l'évaluation du programme *Sciences de la nature*, dans son rapport adopté en 2006, la Commission avait recommandé au Collège de revoir la composition du comité de programme et de le soutenir adéquatement afin d'améliorer la concertation à l'intérieur du programme et d'en accroître la cohérence. Pour donner suite à cette recommandation, l'établissement a revu la composition du comité qui compte dorénavant dix personnes, dont une chargée de soutien au programme, six professeurs de la formation spécifique et trois professeurs des disciplines de la formation générale. Au besoin, le comité invite les aides pédagogiques individuelles (API) de chacun des trois campus du Collège. Le Comité se réunit au minimum trois fois par année et s'assure de la qualité et de l'harmonisation pédagogique du programme, de l'intégration des apprentissages et de la cohérence disciplinaire. La Commission considère que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

En lien avec le suivi effectué par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, la Commission tient à souligner qu'elle lève l'ensemble des recommandations ci-dessus mentionnées, soit une recommandation émise dans son rapport portant sur l'évaluation institutionnelle (2004) et une recommandation formulée dans son rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature* (2006).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Éric Aubin, directeur des études